

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

82e SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2008 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, Monique SAWAYA,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARLSCHORN, Dominique EGELE, Benoît ORSONI, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Marie-Anne KOENIG, Jean-Louis GOLLING, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile RAPP-WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN,

Absents excusés :

M. Jean-Pierre WURCH qui donne procuration au Maire, Marcel BAUER
Mme Raymonde GERBER-BRUNSTEIN qui donne procuration à Mme KOENIG
M. Jean-Paul STOTZ qui donne procuration à M. Jean-Jacques RENAUDET

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services
Melle Stéphanie VERRIER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet
Melle Audrey IMHOFF

Sélestat, le 12 février 2008

DGS/SCB

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

82e SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2008 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 novembre 2007 et du 20 décembre 2007
- C. Décisions du Maire n° 97, 100 à 106/2007 et 1 à 3/2008

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. *POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE*

- 1. Construction d'un nouveau Commissariat de Police
 - choix de l'emphytéote
 - Bail emphytéotique administratif (BEA)
- 2. Eclairage public, gestion du parc – Programme 2008 – Adhésion à l'Association Française de l'Eclairage

B. *DEVELOPPEMENT SPORTIF*

- 3. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2008 : proposition de répartition

4. Soutien exceptionnel au « Sélestat Alsace Handball »
5. Contrat d'objectifs avec le CAKCIS
6. Convention avec le Sélestat Alsace Handball

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Garantie communale à la société d'H.L.M. BATIGERE NORD-EST pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 580 000 € destiné au financement d'un programme d'acquisition - réhabilitation de 14 logements rue Georges Klein
8. Garantie communale pour le remboursement d'emprunts - réaménagement de la dette de la S.A. H.F.A. (Habitat Familial d'Alsace) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
9. Autorisation de signature de marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension des vestiaires du Grubfeld
10. Autorisation de signature de marché : Fourniture de mobilier administratif et scolaire
11. Autorisation de signature de marché : Interventions sur trottoirs

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

12. Adoption des ratios d'avancement de grade - modification

E. DIVERS

13. Convention d'assistance technique à la gestion du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Sélestat et sa Région
14. Convention de mise à disposition de locaux au profit du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Sélestat et sa Région
15. Contrat de Ville Moyenne entre la Région Alsace et la Ville de Sélestat

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Monique SAWAYA est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation des procès-verbaux des séances du 29 novembre 2007 et du 20 décembre 2007

Concernant le Procès-Verbal du 20 décembre, Monsieur Marcel BRUNSTEIN rappelle qu'à la page 40, et conformément à ce qui a été dit lors de la séance, est écrit que Monsieur MEYER a toujours été Adjoint à l'Urbanisme et à l'Environnement. Pourtant Monsieur MEYER, dans tous les documents, signe toujours comme 1er adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, et cela bien que Monsieur RAY, conseiller municipal délégué chargé de l'Environnement, lui soit rattaché. Il précise également qu'aucune décision du Maire n'en parle.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que cela est stipulé dans l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Jacques MEYER. Une copie de ce document lui parviendra.

Les procès-verbaux sont approuvés :
29 novembre 2007 : à l'unanimité
20 décembre 2007 : 1 abstention Mme SAWAYA

C. Décisions du Maire n° 97, 100 à 106/2007 et 1 à 3/2008

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

1. Construction d'un nouveau Commissariat de Police
 - choix de l'emphytéote
 - Bail emphytéotique administratif (BEA)

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération annonce le terme d'une longue et lourde procédure et que Monsieur Jacques MEYER a passé de nombreuses heures, en collaboration avec les fonctionnaires sur ce dossier, entre négociations et allers-retours à Paris. Il précise que la dernière grande réunion qui s'est déroulée à la Préfecture était forte intéressante car l'Etat s'est engagé à prendre en charge le loyer. Suite à cette réunion et grâce à

l'intervention du Député Antoine HERTH, qui a demandé l'adoption d'un amendement au Parlement, la procédure du bail emphytéotique a été prorogée.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que la construction du Commissariat est d'une importance capitale et que c'est acte politique majeur car c'est bien la Ville qui était demandeur de cette réalisation véritablement nécessaire.

Ce commissariat illustre la volonté de la municipalité d'améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants, d'avoir une police efficace qui dispose de moyens d'action modernes. De plus, cela montre la place essentielle que tient Sélestat aujourd'hui car l'Etat ne s'engagerait pas dans un investissement d'une telle envergure pour une ville qui aurait perdu de son influence et sans avenir. Sélestat est reconnue au plan régional et national comme une métropole moyenne de premier plan active et attractive ; c'est pourquoi les services publics s'y sont développés ces dernières années ou se développeront encore dans les prochaines pour mieux répondre aux besoins de la population.

Le résultat est le fruit d'un long travail accompli par le Maire, l'équipe de la Ville et les élus locaux et nationaux avec une pensée plus particulière pour le député Antoine HERTH, les Présidents Philippe RICHERT et Adrien ZELLER, ainsi que la sénatrice Fabienne KELLER.

Il souhaite également remercier Messieurs HANOT et KROMBERGER, ainsi que les Services de l'Etat et le Commandant Christian PRIOUZEAU qui ont tout fait pour que ce projet puisse se réaliser à Sélestat.

Il considère que la construction de ce nouveau commissariat est un triple symbole à savoir celui d'une ville qui va de l'avant, d'une ville qui mise sur le partenariat entre le public et le privé et d'une ville soucieuse du bien-être de ses habitants.

Monsieur MEYER rappelle que ce projet a réellement débuté au mois de juillet 2006 quand la délibération permettant la mise en oeuvre et la réalisation du commissariat a été prise. Le choix de l'emphytéote s'est porté sur la société GENECOMI.

Il informe que des documents ont été distribués sur la table car des modifications de dernière minute ont été apportées. Ces changements sont consécutifs au fait que les Services de l'Etat ont pris du retard. Il fait part des modifications qui ont été apportées à la délibération et à ses pièces annexes.

Concernant les frais financiers, Monsieur MEYER insiste sur le fait que cette opération est totalement blanche pour la Ville de Sélestat car l'Etat reversera le même loyer que ce que la Ville paye au constructeur de l'ensemble.

Intervention de Monsieur Marcel BRUNSTEIN

« Dans ce dossier, comme nous l'avons déjà exprimé lors de précédentes séances de Conseil Municipal, nous sommes conscients de la nécessité de construire un nouveau commissariat de police à Sélestat. Il est en effet important que la Police Nationale bénéficie de locaux adaptés et modernes pour remplir ses fonctions dans les meilleures conditions.

Mais nous dénonçons une nouvelle fois la procédure imposée par l'Etat (conséquence de la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure initiée en 2002 par Nicolas Sarkozy) Elle consiste en finalité à financer la totalité de l'équipement à crédit (par des moyens indirects, en l'occurrence le type de montage retenu, le bail emphytéotique), ce qui en augmente considérablement le coût, surtout en période d'augmentation des taux d'intérêts.

Pour le choix définitif du partenaire j'avais demandé en commission, et cela

semblait accepté, qu'on présente un tableau reprenant les 4 critères de choix. Je ne vois rien dans la délibération.

Par ailleurs, contrairement à ce que j'ai lu hier dans la presse, ce ne sera pas une opération blanche pour la ville.

*D'abord la commune va mettre le terrain à disposition, ce qui au prix actuel du foncier représente déjà un bel effort, estimé à plus de 650.000 € (32,9 ares *20.000€ l'are, estimation de Monsieur Meyer lui-même)*

Mais il est aussi prévu de dépenser 730.000 € pour la maîtrise foncière et l'aménagement du site SEITA.

Même si la totalité de cette somme n'ira peut-être pas au seul commissariat, cette somme restera entièrement à la charge de la ville.

Il en est de même des frais administratifs du dossier, environ 66.000 € (mission d'assistance confiée à Ernst et Young, évaluation des travaux confiée au cabinet C2BI, insertions et publications, interventions de l'architecte conseil de la Ville)

Cela sans compter l'important travail administratif et technique des services de la ville. Monsieur le Maire lui-même vient de rappeler les nombreuses heures passées sur ce dossier.

Tout ceci n'est donc pas neutre pour le contribuable de notre cité.

L'ensemble, terrain et bâtiment, revenant à l'issue du bail à l'Etat, n'aurait-il pas été souhaitable de négocier en échange la restitution de l'ancien commissariat avec son terrain. Qu'est-il d'ailleurs prévu par l'Etat au sujet de ce dernier bâtiment ?

Le coût de la construction (travaux, honoraires, assurances, préfinancement⁴) est estimé à 4,08 M€ HT.

L'opérateur, dans le loyer demandé à la ville, intègre le coût de l'emprunt qu'il devra contracter pour financer ces travaux. Et il applique pour ceci un taux moyen de 5,22 %. De quoi permettre à la Société Générale, mandataire financier du projet de redynamiser des comptes un peu malmenés ces derniers temps.

C'est un taux élevé, sachant que dans la séance d'aujourd'hui nous serons invités à autoriser la SA HFA à renégocier sa dette pour réduire le taux global d'intérêt pour des prêts (certains d'une durée également très longue) et dont les taux sont au maximum de 4,15%.

*En final pour financer cette construction la ville va payer sur les 38 ans 9,348 M€ (246.000*38) dont 4,08 M€ pour la construction et 5,268 M€ pour les intérêts. Il y aura plus d'intérêts à payer que ce que coûte la construction.*

Tout ceci parce que l'Etat n'assume plus ses responsabilités, essaye de diminuer artificiellement par de tels montages financiers la dette de la France.

L'Etat sera donc locataire de son commissariat. Je rappelle qu'il ne s'applique donc pas à lui-même ce que le Président souhaite, à savoir faire de la France un pays de propriétaires.

*A ce montant s'ajoute le gros entretien et la maintenance courante soit au global un loyer annuel de **308.002 €** (25.666 €, 168.374 F, par mois,)*

L'Etat payera-t-il à la ville un tel loyer ? On essaye bien sûr de nous le faire croire, mais les négociations sont toujours en cours, l'Etat n'a rien signé. La convention présentée en commission n'est plus à l'ordre du jour. Nous n'avons donc aucune garantie écrite à ce sujet.

Favorable à la construction d'un nouveau commissariat dans notre ville, mais en opposition avec la procédure imposée, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère que cette délibération tombe à

pique car elle a permis à Monsieur Jacques MEYER de faire une déclaration, sur le bilan de la municipalité, qu'il qualifie de pré-électorale et, il considère que la majorité, à l'approche des élections, cherche à surfer sur la vague sécuritaire en instrumentalisant certains événements. Toutefois, il souhaite connaître la garantie que la majorité a pour que ce commissariat se réalise réellement, car rien n'est signé à ce jour. Il désire également connaître le coût du panneau installé sur le site SEITA annonçant l'installation du commissariat, de la maison de l'emploi et de la maison du Conseil Général, sachant qu'il n'y a aucune assurance à ce jour que ces projets voient le jour.

Monsieur André KLETHI souhaite savoir où se situe la Ville de Sélestat qui est soit-disant si dynamique. Il estime qu'il faut profiter de la présence de nombreuses personnes dans la salle pour expliquer la façon dont l'Etat se désengage. Ce qu'il considère plus inquiétant c'est le manque de transparence de cette opération, car la filiale de la Société Générale va investir 3,8 à 4 millions d'euros pour une rentabilité sans risque de 8 % (le livret A vient de passer de 3 à 3,5%). De plus, lorsque la municipalité parle d'une opération « blanche », il estime qu'en étant contribuable de la Ville de Sélestat et des autres collectivités mais également de l'Etat, cela est impossible.

Madame Christiane HAMMAN estime que si dans deux ans l'Etat décide de ne plus payer le loyer, la Ville se retrouvera avec un bâtiment à sa charge. Elle estime qu'il aurait été plus judicieux de faire signer d'abord la convention et ensuite le BEA ou les deux en même temps. De plus si le partenaire effectue une demande d'indemnité à la Ville, ce sera le contribuable sélestadien qui devra la régler.

Monsieur Jacques MEYER, pour répondre à Monsieur BRUNSTEIN, précise que le tableau, qu'il s'était engagé en commission à introduire dans le projet de délibération, n'a pas pu y être intégré pour des raisons juridiques. Concernant le coût du projet, il est vrai que la Ville met à disposition le terrain mais cela a toujours été le cas quand des opérations étaient réalisées à Sélestat par l'Etat ou d'autres collectivités (ex : lycées et collèges). Il rappelle que l'opposition était à l'origine de l'installation du bureau de Poste au Heyden qui n'a pas été une opération blanche pour la Ville car elle a coûté 52 000 euros. Il souhaite qu'il soit honnêtement dit qu'il est logique que la collectivité mette à disposition de la personne qui construit le terrain et participe à l'ensemble de l'aménagement. Il considère que les heures passées, par les services de la Ville, sur ce projet permettent de faire grandir la ville et de la faire rayonner à l'extérieur.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'il est vrai que sur le plan comptable, la Ville contribue à ce projet, mais il considère cela comme une évidence. Quand la municipalité parle d'opération blanche, cela signifie que l'investissement sera totalement pris en charge par l'Etat, bien que cela n'était pas gagné d'avance.

Il remercie le Commandant Priouzeau pour son travail.

Concernant la signature de la convention, il est précisé dans la délibération que l'autorisation de signer le BEA ne se fera que sous réserve de l'autorisation écrite de l'Etat, et cet accord devrait intervenir dans les 15 jours – 3 semaines à venir.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'objectif est d'être sûr que le commissariat reste à Sélestat et il souhaite rappeler qu'il y a encore environ

10 ans on parlait de suppression du commissariat ; il avait fallu se battre pour qu'il soit maintenu. Il estime que si l'Etat accepte de financer une telle structure ceci est un engagement fort pour le maintien du commissariat à Sélestat et pour assurer au mieux la sécurité des concitoyens.

Concernant l'avenir de l'ancien bâtiment du commissariat, l'Etat avait clairement affiché sa position : rester propriétaire de l'ensemble. La municipalité étudiera dans deux ans, lorsque le commissariat va déménager, ce qui sera fait. Il rappelle que la Ville a un droit de préemption sur ce bâtiment.

Monsieur le Maire rappelle, pour finir, que le dossier est engagé depuis quelques années et la délibération de ce soir est la concrétisation d'un travail effectué en amont.

Adopté – 8 ABSTENTIONS : MM. Mmes André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ, François SIMON,

2. Eclairage public, gestion du parc – Programme 2008 – Adhésion à l'Association Française de l'Eclairage

Monsieur Jacques MEYER rappelle que la ville dispose d'un parc d'éclairage public composé de plus de 3000 foyers lumineux. La maintenance est réalisée par les services de la Ville. Une nouvelle méthode de maintenance a été étudiée, qui permettra d'augmenter la réactivité et d'abaisser les taux de panne. La méthode proposée combine donc la maintenance curative et préventive permettant un renouvellement complet des ampoules tout en dégageant une réactivité certaine.

Concernant le programme d'investissement 2008, un crédit de 100 000 euros est attribué. Des actions prioritaires sont définies pour l'année et une étude complète sur la gestion d'économie d'énergie va être engagée. Il est également proposé l'adhésion de la Ville à l'Association Française de l'Eclairage dont la cotisation s'élève à 80 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite simplement ajouter, concernant l'éclairage au lac de canotage, que cette demande a été formulée par des parents par rapport aux travaux de la piscine et pour sécuriser cet espace.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

3. Subventions de fonctionnement destinées aux associations sportives et à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2008 : proposition de répartition

Madame Monique SAWAYA rappelle que la Ville contribue au fonctionnement des Associations Sportives et prévoit chaque année un crédit de subventions dans son budget. Le montant des aides accordées est déterminé par des critères ayant plusieurs objectifs qui sont détaillés. Le montant alloué pour 2008 est de 174 380 euros.

Adopté à l'unanimité

4. Soutien exceptionnel au « Sélestat Alsace Handball »

Madame Monique SAWAYA informe tout d'abord qu'une modification est intervenue dans la délibération et qu'une nouvelle mouture a été distribuée en début de séance. Elle précise que suite à des difficultés financières, le Sélestat Alsace Hand-Ball est dans l'obligation de rechercher et de mobiliser de nouvelles ressources.

Concernant l'effort supplémentaire qui serait consenti par les collectivités locales, un protocole d'accord, par lequel les partenaires (la Ville de Sélestat et le Conseil Général) s'engageraient à l'achat de billets à hauteur 13 300 euros par an à compter de la saison 2008-2009 et pour une durée de 6 ans, est en préparation. Le Conseil Régional doterait le club d'un montant de 15 000 euros au titre du budget communication à compter de la saison 2007-2008 et pour une durée de 5 ans.

Monsieur André KLETHI est inquiet de la légèreté des informations qui ont été transmises. Il n'y a aucun élément concernant le projet sportif, ni pour le budget. Il considère que parler de telles sommes sans plus d'éléments est extrêmement inquiétant et non sérieux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime qu'en tant qu'ancien membre du Comité Directeur du Hand-Ball, Monsieur KLETHI devrait mieux connaître la situation du club. De plus, l'objet de la délibération n'est pas d'allouer la subvention mais de donner un accord de principe à un montage multipartite. Monsieur le Maire est conscient que ce qui est demandé est un effort conséquent mais l'objectif est de pouvoir intégrer en 2009 le nouveau COSEC, dont les travaux débuteront le 3 mars.

Monsieur André KLETHI considère qu'il y a confusion car la séance est publique et est destinée à la population. De ce fait, ce n'est pas parce que les élus connaissent les éléments qu'il ne faut pas donner de la clarté. Il découvre que ce subventionnement exceptionnel est nécessaire pour que le club puisse négocier avec un organisme bancaire. Or, lorsqu'il lit la délibération, il est précisé que cela est nécessaire pour que le club puisse avancer avec les sponsors et avec l'établissement de crédit. Il pense donc que Monsieur le Maire n'a pas une pleine connaissance du dossier car il n'y a pas suffisamment d'informations pour décider.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère les dires de Monsieur KLETHI comme complètement déplacés. Il se permet de rappeler qu'à plusieurs reprises il a dû, dans le passé, réparer les dégâts de l'ancien Adjoint aux Sports.

Adopté – 1 ABSTENTION : M. François SIMON

5. Contrat d'objectifs avec le CAKICIS

Madame Monique SAWAYA rappelle que ce partenariat existe depuis 2001 et qu'il est alloué annuellement au CAKICIS une subvention de 6 100 euros qui s'ajoute à la subvention de fonctionnement ordinaire. Il est proposé de

reconduire ce partenariat sous la forme d'un contrat d'objectifs. Les différents axes du contrat sont détaillés. En contrepartie, l'association s'engage à maintenir son programme de développement et de promotion de la pratique du Canoë Kayak et à y adjoindre des interventions dans le domaine de l'environnement. Le montant total dont bénéficierait le CAKCIS s'élève à 12 434 euros.

Madame SAWAYA fait part des différentes modifications intervenues dans la convention.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que la date sera vérifiée et rectifiée si besoin est.

Adopté à l'unanimité

6. Convention avec le Sélestat Alsace Handball

Madame Monique SAWAYA rappelle que cette convention est soumise tous les ans. Pour 2008, la Ville alloue au club une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention spécifique au titre de la pratique du Sport en haut niveau. Le montant total versé est de 170 140 euros, mais en contrepartie, l'association s'engage à poursuivre et à développer ses missions d'intérêt général.

Madame SAWAYA fait part des modifications qui interviennent dans la convention.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Garantie communale à la société d'H.L.M. BATIGERE NORD-EST pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 580 000 € destiné au financement d'un programme d'acquisition – réhabilitation de 14 logements rue Georges Klein

Monsieur Jacques MEYER rappelle qu'une précédente délibération avait été prise au mois de septembre. Cette délibération revient sur les taux car la Société Batigère avait prévu 4,25%, mais lors de la signature du prêt le taux est passé à 5%.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN précise que cela est une conséquence de la hausse du taux du livret A.

Adopté à l'unanimité

8. Garantie communale pour le remboursement d'emprunts – réaménagement de la dette de la S.A. H.F.A. (Habitat Familial d'Alsace) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur Jacques MEYER précise que la Société souhaite regrouper plus de 400 emprunts. La Ville est concernée par la société Habitat Familial d'Alsace

qui possède 19 prêts qui sont garantis par elle. Le montant de l'ensemble de ces prêts s'élève à 7,05 millions d'euros. Il rajoute qu'une deuxième délibération devra être prise ultérieurement suite à la décision finale.

Intervention de Monsieur Marcel BRUNSTEIN

« Dans le point précédent de l'ordre du jour nous avons du délibérer une deuxième fois, suite à l'augmentation des taux, pour garantir un emprunt au taux de 5%. Cela semble donc être le taux de référence actuel pour le logement social.

Ici on nous demande d'autoriser, soi-disant pour réduire le taux global d'intérêt, un réaménagement de la dette de la SA d'H.LM.HFA. Comment, alors que les taux des emprunts à renégocier sont compris entre 1 % ET 4,3 %, arriver à faire des économies ? »

Monsieur Jacques MEYER précise qu'il a eu autant de mal à s'expliquer cela. Toutefois, DOMIAL a clairement défini la volonté de regrouper les emprunts et la municipalité saura prochainement quel est le taux applicable.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que l'objet de la délibération est d'autoriser DOMIAL – HFA à renégocier les taux et de regrouper l'ensemble des emprunts. S'il n'y a pas de nouvelle délibération, c'est qu'aucun consensus n'aura été trouvé avec les différentes banques.

Monsieur André KLETHI s'estime heureux que ce ne soit que sur le principe que porte la délibération car c'est la commune qui donne une garantie par rapport à un financement global. Cela signifie que si DOMIAL perdure à négocier, cela obligerait à suivre au niveau du taux, et il estime inconcevable la manière dont a répondu Monsieur MEYER à Monsieur BRUNSTEIN.

Monsieur Jacques MEYER précise qu'il a toujours été de rigueur que la Ville garantisse les prêts de ses partenaires. Il semble logique de donner cette garantie communale, car cela concerne des appartements qui se situent sur le territoire de la ville.

Adopté à l'unanimité

9. Autorisation de signature de marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension des vestiaires du Grubfeld

Madame Monique SAWAYA rappelle qu'il a été décidé une extension de 250m² des vestiaires du Grubfeld. Le montant estimé des travaux s'élève à 370 000 euros TTC. Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, il est demandé d'approuver le choix de l'attributaire dont le montant des honoraires s'élève à 13,50% du montant des travaux soit 59 740 euros TTC.

Adopté à l'unanimité

10. Autorisation de signature de marché : Fourniture de mobilier administratif et scolaire

Monsieur Jacques MEYER précise qu'il a été fait appel à un marché à bons de commande qui sera exécuté par émission de bons successifs en fonction des

besoins. Le nom des attributaires et les montants pour les deux lots sont donnés.

Adopté à l'unanimité

11. Autorisation de signature de marché : Interventions sur trottoirs

Monsieur Jacques MEYER rappelle que ces travaux sont échelonnés sur toute l'année. Le marché est conclu pour une durée de an pouvant être reconduit par période successive d'un an et pour une durée maximum de trois ans.

Adopté à l'unanimité

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

12. Adoption des ratios d'avancement de grade - modification

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'au mois d'octobre dernier, une délibération avait été prise afin de fixer le ratio d'avancement au grade unique de 100%. Or cette délibération doit être complétée en y ajoutant une mention, dont le Maire donne lecture.

Adopté à l'unanimité

E. DIVERS

13. Convention d'assistance technique à la gestion du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Sélestat et sa Région

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que depuis la création du SCOT, les services municipaux apportent leur soutien administratif pour en faciliter le fonctionnement. Il est nécessaire de prendre une délibération pour approuver la nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité

14. Convention de mise à disposition de locaux au profit du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Sélestat et sa Région

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que le personnel du SCOT a déménagé de la Commanderie St Jean, suite à un besoin de locaux, vers le 2ème étage de la Cour des Prélats. Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour la nouvelle convention de mise à disposition des locaux.

Madame Janine FRIEDEL se demande si la municipalité a songé au problème de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour ces bureaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que l'accessibilité dans les précédents locaux était identique. La directrice ne reçoit, en principe, pas beaucoup de monde. Dans le cas où des personnes à mobilité réduite veulent discuter avec elle, elle se déplace. Il explique également qu'il existe en ville beaucoup de bureaux qui ne sont pas facilement accessibles, la Mairie elle-même.

Il souhaite insister sur le fait que, dans le futur, des études vont être menées et des propositions de réaménagement seront faites.

Adopté à l'unanimité

15. Contrat de Ville Moyenne entre la Région Alsace et la Ville de Sélestat

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la Région avait mis en oeuvre ces contrats qui permettent d'aider les communes sur le plan stratégique et financier, notamment par rapport à leurs fonctions de centralité. Une première contractualisation avait couvert la période 2000-2006. En 2001-2002 la Ville avait renégocié ce contrat avec la Région pour orienter certains projets différemment et, au courant 2007, un nouveau contrat a été négocié, l'autre étant arrivé à échéance.

Il insiste sur le fait que le précédent contrat a été exécuté à près de 95% ce qui est remarquable car sur l'ensemble des 13 villes ayant signé ce contrat avec la région, deux ou trois villes seulement ont pu concrétiser et exécuter les différents contrats à hauteur de 70 à 80%.

Monsieur le Maire donne le détail des différents projets inscrits dans la convention.

Intervention de Monsieur Marcel BRUNSTEIN

« La région Alsace a mis en place à partir de 1994 une politique d'aide financière aux villes moyennes. Il y a eu successivement 3 générations de contrat, première, deuxième et 3^{ème} génération. Le contrat examiné ce soir entre dans la 3^{ème} génération (2007 à 2010)

Mais faisons d'abord le bilan des 2 premières phases.

La ville de Sélestat avait obtenu en 2000, dans le cadre du 1^{er} contrat ville moyenne, une aide de la région de 2,134 M€ (14 MF) pour des dépenses totales de 10,15 M€ (66MF ; délibération du 20 juillet 2000).

La nouvelle municipalité a modifié ce premier contrat à deux reprises, pour arriver finalement à une aide de la région de 1,803 M€ (délibération de mai 2002 et de décembre 2005). Une première perte de 331.000€.

Pendant ce temps la région contractualisait avec les autres villes moyennes (9 villes ou bi-pôles d'Alsace) les contrats de 2^{ème} génération (période 2000 à 2006) pour un montant global disponible de 17 M€.

A ce titre le binôme St Louis-Huningue a bénéficié d'une aide de 2,5 M€ alors qu'ils avaient déjà bénéficié d'une aide financière dans le cadre du contrat de 1^{ère} génération.

Alors qu'à Sélestat nous n'avons bénéficié en tout que d'une seule aide de 1,9 M€. Une deuxième perte de plus de 2 M€

Donc en modifiant le premier contrat on a perdu 0,331M€ et nous n'avons pas bénéficié des aides de plus de 2 M€ qu'il était possible d'obtenir dans le deuxième phase.

Encore heureux qu'on soit arrivé à un "excellent"taux d'exécution (en réalité de 92% et non 95 % comme annonce, rapport mandaté/prévu) sur le premier et unique contrat, sachant que pendant ce temps les autres villes ont bénéficié de 2 contrats successifs. Il est alors un peu normal que leur deuxième contrat ne soit pas aussi avancé qu'à Sélestat où nous en sommes restés à un seul contrat. Mais nous sommes ainsi passé à côté de plus de 2,5 M€ de subvention régionale. La majorité proclame souvent qu'elle se veut proche du porte-monnaie des Sélestadiens. Dans ce dossier les affaires n'ont pas été bien gérées. »

Monsieur Robert ENGEL, n'ayant pas fait partie de la précédente municipalité, a beaucoup de mal à comprendre ce qui s'est passé entre 1994 et 2000, car il estime que six années pour discuter d'un Contrat Ville Moyenne c'est bien long. Il estime que le deuxième aurait été possible plus tôt si le premier avait été signé beaucoup plus en amont par l'ancienne municipalité. Finalisé en 2001, la nouvelle municipalité a réadapté le contrat par rapport à certaines orientations politiques choisies, dès 2002. En faisant le total, la Ville n'a perdu ni temps, ni argent.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que de 1994 à 2000 cela aurait pu être assimilé au Contrat Ville Moyenne 1ère génération, mais la Ville n'a rien obtenu car le Contrat n'était pas finalisé. C'est donc en 2001 que la municipalité a démarré son contrat ce qui correspond donc bien au contrat 1ère génération.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN insiste sur le fait que l'actuelle municipalité avait plus de temps car elle n'a fait que modifier certains projets.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que si la précédente municipalité de 1994 à 1996 avait mis en place et réalisé ses projets, la ville n'en serait pas là.

Adopté à l'unanimité

POINTS DIVERS

- Madame Janine FRIEDEL souhaite connaître la raison de l'installation du sens interdit, au début de la route de Châtenois, sachant qu'aucune concertation n'a été faite. Elle considère que même si cela était justifié, il aurait été judicieux de tolérer les cyclistes dans ce sens de la voie. Elle rappelle que cela entraîne un détour sur l'Avenue Pasteur pour ces personnes. Monsieur Jacques MEYER précise qu'une concertation avec l'ensemble des riverains avec une exposition à la Commanderie a été faite. La réalisation s'est faite suite à cette concertation.

Concernant le contre-sens cyclable, il faut reconnaître que la municipalité a été la première à en mettre sur route ; mais faire cela sans concertation avec l'association Trajet, il s'y refuse.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ajoute que cette décision fait suite à une

demande formulée par les riverains lors d'une réunion publique au Heyden.

- Madame Sonia AMBERG rappelle que dans le Procès-Verbal du conseil de décembre figure le point concernant la mise en place de mesures de protection dans le Ried dont les démarches sont définies dans un protocole d'accord pour lequel Monsieur le Maire avait l'air particulièrement fier. Elle précise que suite à la réunion avec le monde agricole, il a été relaté dans la presse que Monsieur le Maire remettait en cause le contenu du protocole. Elle demande des explications sur ce revirement de position.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, explique qu'il n'a jamais remis en cause le protocole d'accord. Il a simplement dit que le protocole d'accord a été mis en place avec les différents partenaires pour que la gravière puisse poursuivre son activité. Par contre, avec l'ensemble des propriétaires et personnes présentes lors de cette réunion, il a clairement été défini un travail avec eux pour voir comment mettre au mieux en place la réserve naturelle régionale.

Monsieur Jacques MEYER précise qu'il était présent à cette réunion et qu'il l'a animée avec Monsieur le Maire. A aucun moment il n'a été question de revenir sur le protocole et il a insisté, durant toute cette réunion, sur le fait que ce protocole dit que c'est une réserve naturelle volontaire. De plus, il indique que si cette réunion a dû avoir lieu, c'est parce que des personnes proches de l'opposition sont allées voir les personnes ayant des étangs dans ce secteur, ou les agriculteurs pour les influencer.

- Monsieur André KLETHI rappelle que lors d'une dernière séance du Conseil Municipal, il avait posé quelques questions relatives à la situation de l'emploi sur Sélestat. Suite à la demande, il a adressé un courrier à Monsieur le Maire et à l'Adjoint en charge de ce domaine et il souhaite avoir les réponses.

Monsieur Guy RITTER confirme que lors de la séance du 20 décembre, Monsieur KLETHI lui avait posé certaines questions auxquelles il a répondu de lui transmettre ces dernières par écrit. Monsieur KLETHI a tenu ses promesses en adressant un courrier en date du 14 février qu'il a réceptionné le 15. Un délai de près de deux mois s'est écoulé ce qui le laisse un peu perplexe quant à l'intérêt porté par Monsieur KLETHI sur l'économie de Sélestat. Néanmoins, il répondra à ces questions le moment venu.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN s'étonne quand même qu'on ne donne pas de réponse aux questions sur l'emploi du conseiller municipal André KLETHI. En effet l'intitulé précis de ces questions était connu depuis longtemps puisqu'elles figurent en détail dans le procès verbal de la séance du conseil municipal de décembre que nous avons adopté ce soir en début de séance. En réponse à Monsieur BRUNSTEIN, Monsieur RITTER précise qu'il avait demandé à Monsieur KLETHI de lui les mettre par écrit, ce qu'il a fait avec deux mois de retard.

- Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite remercier tous les membres. Il souhaite que la collectivité ait l'occasion de remercier les conseillers municipaux qui s'arrêteront définitivement, dont il énumère les noms. Il les

remercie pour leur participation et leur présence, et ce au nom de la collectivité.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite, au nom de l'opposition, s'associer à ces remerciements notamment en direction des personnes qui s'arrêtent. Il précise que la plupart du temps les échanges ont été relativement courtois mais regrette toutefois ne pas toujours avoir été entendu et ne pas toujours avoir eu les réponses qu'il aurait voulu. La seule chose qu'il regrette par dessus tout, c'est le rallongement de ce mandat dû notamment aux élections présidentielles ; il considère cela comme une manipulation fortement préjudiciable au bon fonctionnement de la démocratie.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise qu'il peut comprendre que certains considèrent ce rallongement de mandat comme indécent mais la municipalité n'a fait que prou suivre normalement son travail et espère qu'elle pourra continuer de le faire.

---*---*---

Fin de la séance à 21 H 10

DGS/SBC/I
Pv provisoire 82
06/03/2008

Le secrétaire de séance

Monique SAWAYA